

Référence : C.N.133.2024.TREATIES-XXVII.18 (Notification dépositaire)

ACCORD RÉGIONAL SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION, LA
PARTICIPATION PUBLIQUE ET L'ACCÈS À LA JUSTICE À PROPOS DES
QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES
CARAÏBES

ESCAZÚ, 4 MARS 2018

DOMINIQUE : RATIFICATION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 22 avril 2024.

L'Accord entrera en vigueur pour la Dominique le 21 juillet 2024 conformément au paragraphe 2 de son article 22 qui se lit comme suit :

Pour chaque État qui ratifie, accepte ou approuve le présent Accord, ou y adhère après le dépôt du onzième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, le présent Accord entre en vigueur le quatre-vingt-dixième jour suivant la date du dépôt, par cet État, de son instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion.

Le 22 avril 2024

